

## Déclaration préalable du 11 juin 2019

Nous vous remercions pour l'aide que vous nous avez apportée lors de la préparation de cette instance.

Le personnel infirmier formateur PSC1 souhaiterait que soit rendu officiel la décision de rémunération par une circulaire. Il demande que soit précisé le taux et les modalités de paiement.

Le Snies demande à participer à différents groupes de travail concernant :

- Les postes d'internat : nous souhaitons un travail en partenariat dans le respect des missions de chacun et ce sans trop tarder au vu des demandes du personnel concerné
- La restructuration des postes sur l'académie afin d'y apporter un équilibre des taches en fonction des besoins réels du terrain
- La révision des barèmes concernant :
  - \* les tableaux d'avancement afin d'apporter une équité entre les collègues qui ont une carrière EN et les autres collègues venant d'autres ministères
  - \* les mutations en incluant les retours des DOM .

Le Snies demande que soit revu le RIFSEEP selon le décret 2014-513 qui prévoit, en 2019, le premier réexamen périodique de l'IFSE du régime indemnitaire RIFSEEP. Nous demandons que cette indemnité soit identique pour les personnels logés et les personnels non logés, l'IFSE n'a pas vocation à être différencié selon les lieux d'exercices

Nous vous remercions pour votre attention

Mme Lesueur

Mme Bosser

Mme Blanchard

Mme Do Nascimento